

Rapport N° 42

Demande de crédit de CHF 114'300.- TTC pour le financement de l'étude de l'aménagement du parc de la Morâche

Nyon, le 30 mai 2012

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée de rapporter sur le préavis No 42 s'est réunie, au complet, le mardi 24 avril 2012, dans les locaux du Service des Espaces Verts, en présence de Messieurs Claude Dupertuis, Municipal, et Hugues Rubattel, Chef de service. La commission les remercie pour leur explications et leurs réponses.

Préambule

Monsieur Dupertuis a rappelé le mandat confié à une équipe pluridisciplinaire, en novembre 2003, pour étudier les aménagements extérieurs du secteur Martinet-Morâche-Gare. L'objectif était d'assurer la qualité et la cohérence des espaces extérieurs et des circulations (parcs publics, places, interfaces des transports publics).

A ce jour, suite aux différentes péripéties qui ont marqué le développement du quartier (recours, oppositions, refus de la petite ceinture), la majorité des propositions du groupe d'étude sont restées au stade de projet. Avec le démarrage de la construction du complexe immobilier « Résidence du Parc », la Municipalité considère que le moment est venu de concrétiser un élément central de cet aménagement, le parc public de la Morâche.

Description du projet

Avec ses 12'000 m², qui en feront le plus grand de la ville, le parc de la Morâche aura plusieurs **fonctions** :

- assurer la liaison entre le centre historique et la ville « nouvelle » ;
- assurer la liaison piétonne entre le bas et le haut de la ville ;
- offrir un lieu de détente et de rencontre pour les bientôt 2'000 habitants du quartier et les gens de passage ;
- renforcer la présence de la nature et des surfaces vertes en ville, dans la continuité du cordon boisé du Cossy.

Le **crédit d'étude** de CHF 114'300.- est modéré du fait qu'il est possible de reprendre et d'actualiser le projet initial de L'Atelier du paysage, toujours adéquat aux yeux de la Municipalité. Le futur crédit de réalisation, évalué à CHF 2'700'000.-, pourra être en partie payé (env. 25 %) par

les taxes compensatoires perçues en 2011 et 2012. Le coût estimé du m2 est de CHF 230.- (il a été de CHF 270.- au parc de la Duché).

Monsieur Rubattel a ensuite présenté les intentions du projet pour **l'aménagement du parc**. L'objectif est d'en faire un espace qui soit le plus naturel possible, aménagé simplement et de façon à favoriser sa fréquentation par un large public.

Ses principales caractéristiques seraient les suivantes :

- recours à des essences végétales indigènes, de type de celles du vallon du Cossy, dont 50% de tilleuls qui rappelleront l'environnement de la gare, des frênes, des chênes et d'autres espèces encore à définir ;
- implantation d'arbres, procurant de l'ombre, sur les pentes engazonnées qui remontent vers les habitations, permettant aux personnes qui fréquentent le parc de s'y installer ;
- pas arrosage prévu au-delà de la phase de croissance initiale des végétaux plantés ;
- installation de longs bancs en périphérie de l'espace central du parc ;
- revêtement au sol du centre du parc en agrégat minéral poreux, permettant l'infiltration des eaux de pluie (semblable à celui posé devant l'Usine à Gaz ou devant la Roulotte derrière la gare) ;
- construction d'un mur de soutènement côté sud du parc, dissimulant les garages et les voitures parkées le long de l'As de Pique ; d'une hauteur allant de 50 cm à 2 m, le mur aura une couverture végétale ;
- double éclairage assuré par 3-4 mâts et des luminaires intégrés aux bancs ;
- installation d'une structure de jeu en cordage (type araignée) au centre du parc ;
- double accès pour les véhicules du SDIS côté nord-est du périmètre du parc.

Points de discussion sur le projet d'aménagement

La séance s'est poursuivie par la discussion des points suivants :

- le choix du revêtement de sol de l'espace central et des allées du parc qui, aux yeux de la commission, sera salissant voire glissant en cas de pluie et donc inconvenant pour les très nombreuses personnes qui les emprunteront sur le chemin du travail ou en promenade, ce d'autant plus si elles se déplacent avec une poussette ou en fauteuil roulant ;
- à défaut de la résurgence du Cossy, dont la réalisation est considérée comme trop coûteuse par la Municipalité, la commission regrette que l'aménagement du parc n'en prévoie pas le rappel, par un filet d'eau, un caniveau ou du moins une surface d'eau ; Monsieur Dupertuis se dit favorable à la prise en compte de ce vœu dans le projet d'aménagement ;
- l'absence de WC dans le parc étonne la commission ; Monsieur Rubattel considère qu'ils ne sont pas nécessaires vu la proximité des WC de la gare du Nyon-St-Cergue et du Centre de la Combe ; la commission ne partage pas cet avis ;
- la commission souhaite que le projet prévoie des espaces et des aménagements (table de pique-nique, damier pour jeu d'échecs, jeu pour enfants, etc...) qui favorisent les échanges entre les usagers du parc ; Monsieur Dupertuis s'engage à ce que ces propositions soient transmises à l'architecte, tout en rappelant que l'aménagement initial du parc est destiné à évoluer.

Conclusions

Le crédit soumis au vote du Conseil communal a pour but la réalisation du parc de la Morâche, un espace vert public dont l'importance, dans ce quartier central et très fréquenté de la ville, n'échappera aux yeux de personne. L'objectif est que le parc soit terminé au début de 2014, sachant que les immeubles seront habités dès la fin de 2013.

La commission, unanimement favorable à l'approbation du préavis, demande toutefois que les propositions suivantes soient prises en compte et étudiées dans le projet de réalisation :

- création d'un caniveau avec filet d'eau, en rappel du Cossy et parce que l'eau est un élément essentiel pour la vie d'un parc ;
- installation de WC ;
- revêtement de sol des cheminements principaux dans d'autres variantes que celle envisagée dans le crédit d'étude ;
- aménagement et équipement du parc qui favorisent les échanges, les rencontres et la convivialité.

Amendement

La commission a constaté une erreur dans le point 1 des décisions. Elle propose de la corriger par l'amendement suivant :

1. d'accorder un crédit de CHF 114'300.- TTC à la Municipalité pour financer l'aménagement du Parc de la Morâche

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 42 concernant la demande de crédit de CHF 114'300.- TTC pour le financement de l'étude de l'aménagement du parc de la Morâche,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder un crédit de CHF 114'300.- TTC à la Municipalité pour financer l'aménagement du Parc de la Morâche,
2. ce montant sera porté au compte No 9143-20 du patrimoine administratif, dépenses amortissables en 10 ans.

La Commission :

DUFOUR Laurence
FARAUT-LINARES Roxane
GIRARD Pierre
PERRET Philippe-Jean
PIEREN Taïna
RUPPRECHT Knut
THUILLARD Chantal
BEURET Philippe (président et rapporteur)